

D.2018.07.11.8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

8.4 - Adhésion à l'association AFIGESE (Association-Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Créée en 2000, l'Association-Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) est un réseau national regroupant des praticiens en finances, gestion, évaluation et management des collectivités territoriales. Son objet est de contribuer au développement des savoirs, savoir-faire de chacun des métiers représentés par les adhérents.

Cette adhésion comprend :

- Des formations, sur site ou en intra, dans les domaines des finances publiques, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques et du management public local.
- La participation à des groupes de travail sur des thématiques telles que la fiscalité locale, la gestion de la dette, le pilotage et les outils d'aide à la décision. Ces ateliers donnent lieu à la production des travaux de fond (guides pratiques, études...)

Cette adhésion permet également d'assister aux Assises nationales de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Le référent proposé est le Directeur Juridique et Financier de Tisséo-Collectivités.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 340.00 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'adhérer à l'association AFIGESE.

.....

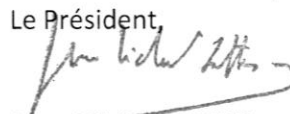
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'adhérer à l'Association-Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) pour un montant annuel de 340.00 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondant à la cotisation annuelle seront inscrites chaque année au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES